REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24 Présents : 15

Ayant pris part au vote

(vote public) : 20 o Pour : 20

o Pour : 20 o Contre : 0 o Abstention : 0

o Blanc : 0 o Nul : 0

Date de convocation :

Le 11 mars 2025

<u>Date d'affichage</u>: Le 11 mars 2024

DELIBERATION N°: DC/2025-03-17/07

OBJET DE LA SEANCE : Approbation CFU 2024

Budget annexe « zones d'activités »

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

<u>Présents</u>: MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée: Mme JAMES Marie-Laure

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

<u>Pouvoirs</u>: M. GOUY Pascal donne son pouvoir à Mme DREVET Hélène M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme DURIEUX Gladys

M. le Président expose au Conseil Communautaire que la règlementation prévoit que la séance du conseil où le compte financier unique est débattu nécessite l'élection d'un Président de séance spécifique.

A ce titre, M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à cette élection.

Le Conseil Communautaire élit M. Jean-Pierre SANTY (1er Vice-Président), comme Président de séance à l'occasion du débat relatif au Compte Financier Unique de la collectivité (vote unanime – M. SANTY n'a pas pris part au vote).

M. SANTY (1er Vice-Président) présente alors au Conseil Communautaire le compte financier unique 2024 du budget annexe « zones d'activités » :

AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031707-DE Reçu le 20/03/2025

Budget annexe « zones d'activités » ;

• Dépenses de fonctionnement : 519 876.93 €

- Recettes de fonctionnement : 519 876.93 €
- Dépenses d'investissement : 473 544.10 €
- Recettes d'investissement : 473 544.10 €

M. SOUVIGNET se retire et quitte la salle.

M. SANTY, Président de séance, indique alors qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe « zones d'activités ».

Vu la présentation effectuée du compte financier unique 2024 du budget annexe « zones d'activités » de la Communauté de Communes,

Vu le montant nul des restes à réaliser 2024 pour le budget annexe « zones d'activités » à reporter sur le budget supplémentaire 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (M. le Président s'est retiré au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote), après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve à l'unanimité des votants le compte financier unique 2024 du budget annexe « zones d'activités » de la Communauté de Communes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Jean-Pierre SANTY Vice-Président,

Gilles JURY Secrétaire de séance,

